

N° 1 Mai - Juin 2017

Bimestriel

SAÔNE ACTU



LE MOT DU MAIRE

Adieu "SAÔNE votre commune"!

Exit "INFO SAÔNE"!

Bonjour "Saône Actu"!

Nouveau Pari et nouveau Challenge!

La réussite d'un nouveau magazine est souvent sibylline :

La chance des informations du moment, le travail d'une nouvelle équipe, faut-il oser, faut-il surprendre avec les risques que cela peut générer ?

Arriverons-nous à rivaliser avec Internet? Facebook?.......

La satisfaction du lecteur sera-t-elle à la hauteur de nos ambitions?

Quoiqu'il en soit, je tiens à dire un grand Merci à Mmes Anne Chrétien, Monique Billamboz, "Tef", et MM Alain Josselin et Jérôme ("Foto grafia") pour avoir osé l'aventure, pour avoir dispensé leur temps au service de la commune, c'est aussi cela le "Vivre Ensemble".

Du temps sera nécessaire, des erreurs seront à corriger, des doutes seront à lever, mais il faudra surtout des encouragements.

Nous comptons sur vous, vous les premiers lecteurs : nous avons, ils ont besoin de votre appui. Curiosité, réactions, critiques : vous serez nos seuls juges.

Je terminerai mon propos en empruntant une phrase à Charles Péguy :

"Pour être vivant, un journal doit toujours mécontenter 10% de ses lecteurs, à condition que ce ne soit pas toujours les mêmes".

Bon vent "Saône Actu"!

Voici donc le nouveau **Saône Actu**, que nous vous invitons à découvrir et sur lequel nous sollicitons votre avis. Tous les commentaires, remarques (positives ou négatives !), suggestions qu'il vous inspire, seront les bienvenus. Merci de nous les faire connaître par mail : communication@saone.fr

Ce numéro comporte 12 pages, mais cela peut varier en fonction du volume d'informations que nous avons : il pourra, éventuellement, n'avoir que 8 pages.

Sa publication étant bimestrielle, tout annonceur devra adresser à la Mairie les événements qu'il veut voir figurer pour le 10 du mois précédant la parution. Par exemple, les informations à paraître dans le prochain numéro (événements de juillet et août) devront nous parvenir pour le **10 juin**.

Ci-dessous, vous trouverez la liste des règles de fonctionnement que nous avons établies et approuvées à la suite de la réunion de comité (constitué d'élus du Conseil Municipal et du Comité de rédaction) du 9 mars 2017.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT applicables à la rédaction de « Saône-Actu ».

Pour donner un cadre à la mission confiée par la mairie au groupe de travail "Rédaction", gage d'une mission nouvelle, il est convenu :

- Le groupe est placé sous la responsabilité de l'adjoint en charge de la communication, Monsieur Luc Bandelier et de la commission du même nom.
- Le Directeur de la publication est Monsieur le Maire. Yoran Delarue
- Ainsi, toute suggestion, remarque, proposition doit être impérativement transmise à l'un ou l'autre de ces responsables.
- De même les articles devant être traités dans ce magazine sont transmis par les soins de l'un ou l'autre de ces responsables ou d'un(e) adjoint(e).
- La maquette proposée en réunion de commission le 9 avril 2017 pour un premier spécimen étant validée, elle est désormais, et jusqu'à un éventuel changement dicté par les élus, le modèle de travail.
- Le mot de la page 1 pourra être un mot d'humeur.
- À la fin de toute rédaction nouvelle, le projet est soumis aux deux élus cités précédemment qui peuvent l'amender ou le compléter.
- Le groupe "rédaction" s'appliquera, en gérant le calendrier, à prévoir la convention avec la Poste aux fins de diffusion et ce, au moins 15 j avant la date de distribution prévue.
- Ce même groupe a tout loisir de faire des propositions de contenu pertinentes.
- Le principe de confiance réciproque doit dicter les lignes de conduite de chacun de ceux qui sont concernés par cette nouvelle organisation et dans le souci de la meilleure coordination possible.
- Les parutions étant bimestrielles, après le spécimen de Mars-Avril, le prochain est prévu en mai 2017.

SOMMAIRE

Présentation du fonctionnement 2
État civil3
Voirie communale4
Les Anciens4
Hommage morts pour la France4
RTE : livraison du poste de Transformation5
CR Conseil Municipal janvier6
CR Conseil Municipal février7
Associations8-9
Inscriptions à l'école maternelle
CNI - passeports 10
Événements en mai10-11
Événements en juin 11-12

ÉTAT CIVIL

Instauré par François I^{er} en 1539 pour les naissances et les décès puis plus tard pour les mariages, l'état-civil tel que nous le connaissons aujourd'hui est consigné dans les registres par les officiers d'état civil, tenus dans les mairies depuis 1792.

Indépendamment des rigueurs imposées par le Code civil pour la gestion de ces registres, les communes qui éditent et diffusent un journal communal portent à la connaissance de la population les principaux événements d'état-civil.

Pour notre commune de Saône, voici les critères de parution au périodique:

- Naissances: Toutes les naissances dont les parents demeurent dans la Commune, même si ces naissances sont survenues ailleurs.
- Mariages : Toutes les célébrations ayant lieu à Saône.
- Décès : Tous les décès survenus à Saône ainsi que tous les décès de Saônois survenus hors de la Commune.
- Transcription de décès : Tous les décès des habitants de Saône survenus ailleurs.



Mariages

: BRIDE Joël René Guy 20 janvier 2017

et SOURO Patricia Andrée Marie-Louise 04 février 2017

: MATHEVON Christophe Evelyne Jacques

et LAMBERT Delphine Thérèse Denise

18 mars 2017 : FIMBEL Éric

et HOUILLON Lydia Marie Annie

Naissances

04 novembre 2016: LEMERCIER Cassandre

14 décembre 2016: SAPOLIN Kélia : LAFFIN Rose Lison 06 janvier 2017

12 janvier 2017 : GABLE Malia Emmanuelle 24 janvier 2017 : FINOT Simon Nils Olivier 26 janvier 2017 : MABILAIS Alexandre

07 février 2017 : **ACURCIO Cassandra** Isabelle Michelle

23 février 2017 : CHABOD Inès Michèle 25 février 2017 : JUPITER Leïna Marie Nathalie 17 mars 2017 : **BILLEY** Baptiste louis Pierre,

dont les parents demeurent à Lomont sur Crête et qui est né dans un véhicule, avenue de la Gare à Saône alors que ses parents se rendaient à la polyclinique à Besançon.

Décès

11 décembre 2016: ROY Marcel Jean Pierre 30 décembre 2016: BARÇON Michel Gustave Émile 01 avril 2017 : **HUMBERT Raymond** François 10 avril 2017 : **ALEX Solange** Marguerite Elise



Transcriptions de décès

07 novembre 2016: MOUGIN Jean-Luc Henri

survenu le 22 octobre 2016

14 novembre 2016: PERGAUD Claude Roland survenu le 01 novembre 2016

: BOISSENIN Marie-Claire Henriette

survenu le 23 janvier 2017

: THIRODE Jeanine Michèle Eliane 27 mars 2017 27 mars 2017 : AMIOTTE Robert François Joseph

31 janvier 2017

VOIRIE COMMUNALE

Sur la RD 104, à proximité de la rue de la Corvée, à la demande de la municipalité, l'entreprise Bonnefoy vient de réaliser un plateau surélevé qui réduira la vitesse des véhicules entrant et sortant de l'agglomération.

L'ouvrage et ses annexes, bordures, traitement des eaux pluviales et signalisation, a été facturé à la commune 13 717 €. Après négociations avec les élus, RTE, le réseau de transport d'électricité, qui entreprend sur notre territoire d'importants travaux, mise en souterrain de câbles, suppression de pylônes..., a décidé de prendre intégralement en charge cette dépense.

Dans le même registre, un dispositif semblable a été mis en place rue de la Glacière, procurant, semble-t-il, une grande satisfaction aux riverains. Cependant, certains déplorent que la "zone 30" ne soit pas étendue jusqu'à l'intersection située en aval.

Enfin, il est à déplorer le remplacement d'un panneau de signalisation, pourtant installé récemment au droit des places de stationnement nouvellement acquises suite à la fin des travaux d'aménagement des abords de la salle Guinemand.



LES ANCIENS



Repas des Anciens de Saône

L'équipe municipale espère avoir permis aux Ainés de Saône de passer un moment agréable lors du repas du 7 ianvier. Ce fut le cas pour les élus.

Antoinette Le Bras



Animation à la Maison de Retraite

Merci à M. le Maire, ainsi qu'à Chrystelle. Luc et Lylian pour leur présence le 14 janvier auprès des personnes âgées de la Maison de Retraite de Saône à un goûter pour la nouvelle année. Nous espérons leur avoir fait passer un bon moment avec des chansons et avons pris plaisir à partager avec eux la galette et le verre de l'amitié.

Antoinette Le Bras



L'association locale des Anciens Combattants a réuni ses nombreux membres et sympathisants pour un repas dansant à l'Espace du Marais. Le président, René Snidaro. les membres du Bureau, ont accueilli 140 personnes venues parfois de fort loin. Les tables étaient superbement décorées, œuvre de Madeleine Faivre et de son équipe. Le traiteur local proposait un couscous royal ou une choucroute garnie que les convives

apprécièrent et dégustèrent d'un fort bon appétit. Avec les amuse-bouche fut servie une somptueuse sangria, préparée avec un art consommé par Janine et Pierre Coulon, vice-président. Daniel Bonnefov à l'accordéon, Georges Denizot à la trompette ont enchaîné danses modernes et plus anciennes pour le plus grand plaisir des couples.

UN HOMMAGE AUX MORTS POUR LA FRANCE



Alain Josselin

Monument aux Morts de Saône

Lorsqu'on entame une conversation avec Alain Josselin, domicilié rue du Marais, celle-ci se poursuit bien vite sur la généalogie.

Ce passionné, après bien d'autres travaux, a retracé le parcours des 26 anciens combattants dont les noms sont gravés sur le monument aux morts de Saône.

Ce recueil, déposé à la bibliothèque, s'affirme comme une référence et s'inscrit dans le cadre du futur centenaire de la fin de la première guerre mondiale. En préambule, l'auteur observe que, depuis des générations, la mémoire de ces hommes, parfois très jeunes, partis combattre pour notre pays, a disparu. Alain Josselin a voulu leur rendre hommage.

Ses recherches ont porté sur le soldat lui-même, en reconstituant son parcours militaire jusqu'à ses derniers jours.

Un chapitre détaillé est consacré à chaque "Mort pour la France" durant les deux guerres mondiales. Le lecteur découvre l'acte de naissance, la filiation, la famille.

Outre l'état-civil, nous avons des renseignements sur son signalement physique, son degré d'instruction, ses affectations successives, les campagnes, les blessures éventuelles, la date et les circonstances du décès.

Un arbre généalogique permet de le situer parmi ses ascendants et ses descendants. Le Régiment auquel il appartenait fournit des renseignements.

Le lecteur frémit lorsqu'il lit : "Il ne reste qu'une poignée d'hommes exténués, blessés pour la plupart. Nos morts sont nombreux", ou : "Notre artillerie allonge le tir, nos compagnies sortent successivement de la tranchée et, malgré les balles qui sifflent de tous côtés, vont en courant à l'attaque".

L'auteur, ancien gendarme, qui a passé 35 ans en service d'enquête avant de terminer sa carrière comme huissier audiencier à la cour d'appel de Besançon a rédigé un ouvrage éminent, plein d'émotion, qui mérite toute notre considération. Il remet dans la mémoire collective le tragique destin de 21 poilus et des 5 victimes de la guerre 40-45.

> Bravo Alain et merci. Jacques Dubois

L'intégrale de cet ouvrage d'Alain Josselin peut être consultée sur Internet, à l'adresse :

http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/?action=detail&book_type=livre&livre_id=6839042&page=1&tk=3a9fd81c73607fae

R.T.E.: LIVRAISON DU POSTE DE TRANSFORMATION pour l'amélioration de l'alimentation électrique du Grand Besançon



Le projet d'installation d'un poste de transformation, par RTE (Réseau de transports d'électricité), filiale d'EDF en charge du réseau haute tension, sur le territoire de la commune de Saône, a pour but d'améliorer l'alimentation électrique du Grand Besançon comprenant toutes les communes de la communauté d'agglomération. Ce secteur est alimenté par le poste 225 000/63 000 volts de Palente, situé dans la zone périurbaine de Besançon.

Le poste de Palente alimente également les postes 63 000 volts de la région à travers de nombreuses lignes 63 000 volts.

Le réseau 225 000 volts, qui fournit l'énergie électrique au réseau 63 000 volts, présente en revanche deux faiblesses liées aux capacités des ouvrages existants :

- Une saturation des transformateurs 225 000 volts de Palente à moyen terme;
- Un risque de coupure lors de l'indisponibilité d'une des lignes 225 000 volts.

Les lignes à 225 000 volts entre Mambelin et Palente, qui apportent l'énergie électrique au Grand Besançon, sont également très chargées.

Afin de résoudre ces deux difficultés, de répondre aux besoins énergétiques du Grand Besançon, d'optimiser l'exploitation de l'ensemble des flux électriques et de garantir la sécurité de l'alimentation électriques dans l'avenir, y compris en cas d'avarie ou d'entretien d'une ligne, RTE a envisagé un renforcement du réseau 225 000 volts qui doit permettre d'approvisionner durablement le réseau 63 000 volts sous-jacent du Grand Besançon.



Ce renforcement a nécessité la création d'un second poste de transformation sur le territoire de la commune de Saône, à la convergence des lignes 225 000 et 63 000 volts, pour limiter les longueurs de lignes à construire.

Les travaux de la plate-forme sont en phase d'achèvement, le poste de transformation a pu être livré, comme convenu dans le calendrier d'exécution du chantier, au mois de mars, en traversant le village depuis l'avenue de la Gare, jusqu'à sa destination finale au lieu-dit "La Caille".

Cet ouvrage particulier, d'une masse de 88 000 kg, élément clé du réseau électrique, a été transporté, depuis la Belgique, par convoi exceptionnel aux caractéristiques suivantes: longueur 33 m., largeur 4 m., hauteur 4,40 m. pour une masse totale roulante de 132 750 kg.

Le poste de transformation reçoit l'énergie électrique, la transforme en passant d'un niveau de tension à un autre, puis la répartit afin de la livrer en quantité adaptée aux consommateurs. Ici, le niveau de tension passera de 225 000 volts à 63 000 volts.

À terme ce sont au total, 15,4 kilomètres de ligne qui seront construites dont 4,4 en aérien et 11 en souterrain. Ces travaux permettront de démonter 13 kilomètres de lignes aériennes.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2017



Premier de l'année, ce Conseil est l'occasion pour le Maire de souhaiter aux élus et aux citoyens présents, une bonne année pour eux et leur famille, et, pour l'assemblée communale, des échanges constructifs.

Si l'approbation du PV de la dernière assemblée est contestée par l'opposition, pour une pièce annexe inexacte, on saura que ce n'est qu'une erreur de manipulation informatique du secrétariat.

Commission urbanisme

Après l'examen des demandes d'urbanisme, on passe au transfert des Zones d'Activités Économiques à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. (résultat de la loi NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Pour les deux zones concernées à Saône (rues du Cheneau Blond et de l'Industrie) la facture de l'Agglomération s'élève à environ 18 000 €; la commune souhaite pour réduire les charges, et plus de réactivité, conserver des travaux (déneigement, entretien des espaces verts, remplacement d'ampoules ...). Il en résultera que 8 157 € seront reversés à la commune puisque cela est voté à l'unanimité.

Travaux de voirie :

Un transformateur doit être acheminé sur la plate-forme en cours de création à la Caille depuis la RN 57. Son passage rue de l'Étoile a entraîné la suppression de l'îlot rue des Perrières. Pour cela, RTE, en dédommagement, a signé avec la commune une convention pour la prise en charge de ces travaux ainsi que deux plateaux surélevés pour un total de plus de 45 000 €. Craignant des dégradations lors du déplacement, l'opposition demande un constat d'huissier; ce qui sera fait. (Signalons que ce transformateur vient de Belgique avec une remorque comportant plusieurs essieux). Adopté

Participation financière à l'assainissement collectif collectée désormais par l'agglomération. Elle va subir une augmentation pour être harmonisée. *Adopté*.

Commission patrimoine

Pour des travaux de dégagement, la facture se monte à 37640 €. *Adopté*

Un nouveau Saônois est proposé au poste de Garant. Il s'agit d'Alain Climent. *Adopté*

Commission affaires sociales

240 personnes étaient au repas des anciens préparés par notre traiteur local. 101 colis ont été distribués aux anciens par 15 élus aidés de Christian Delorme et Bernard Descourvières; ils sont remerciés par Antoinette Le Bras, adjointe en charge des affaires sociales, que le Maire félicite pour son investissement.

En outre, 5 élus (dont le Maire et Antoinette Le Bras, ainsi que 4 agents de la maison de retraite ont participé au goûter de Noël à la Maison de Retraite, ce qui a été apprécié.

Commission communication-Jeunesse et Sports

Annonce de la soirée "Succès fous" organisée par la Municipalité, le vendredi 24 février à 21 h Espace du Marais pour un coût de 4 100€.

400 places sont disponibles et, à l'unanimité, le conseil vote pour une entrée à 10 €.



Un représentant au SIEHL (Syndicat de la Haute-Loue) doit être désigné ; ce sera Lylian Calvat comme second titulaire. *Adopté*

"Saveurs et passions"; les 25 et 26 mars: le prix de l'emplacement est fixé à 15 €. *Une abstention*.

Commission Administration- Finances

L'aide aux communes: Monsieur le Maire indique combien, dans la complexité actuelle, elle s'avère plus que nécessaire. Dans le cadre de l'intercommunalité, elle coûtera, pour le choix de la commune, 6000€ (chiffre pouvant être revu selon le nombre de communes adhérentes); Voté à l'unanimité.

S'ensuit une modification des emplois du périscolaire entraînant un changement indiciaire .Adopté

Questions diverses:

Prochain conseil: Mercredi 15 février à 19h30 pour les élus avec Mme Barthelet, maire de Pelousey, en charge du transfert des PLU qui présentera une charte de gouvernance.

Le Maire questionne sur l'utilité des documents sur table à chaque conseil, vu que chacun les a déjà par internet... À VOIR ultérieurement.....

La séance est levée à 21h 35.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2017

Le compte-rendu du conseil du 25 janvier 2017 n'ayant pas été distribué, il ne peut pas être validé lors de cette séance.

Commission urbanisme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Le PLUi , présenté en préambule par Mmes Barthelet, Méotti et Lonchamps, définit le transfert de compétences et la charte de gouvernance.

Principes généraux proposés par le Grand Besançon :

- Une politique communautaire équilibrée
- La nécessité d'une connaissance partagée du territoire
- La commune reste garante des spécificités territoriales
- La mise en œuvre du principe de subsidiarité.

<u>Principes spécifiques de gouvernance applicables au</u> PLUi :

Procédures:

- Procédures communales d'élaboration de révision de PLU en cours au moment du transfert poursuivies et prises en charge financièrement par le Grand Besançon.
- Droit de préemption urbain délégué

Mise en œuvre des principes partenariaux :

- Définition de la composition du comité territorial PLUi
- Mise en place d'un comité de pilotage PLUi
- Information et restitution en Conférence des Maires *Adopté à l'unanimité*

Après étude des demandes d'urbanisme, on évoque la demande d'un administré qui a construit depuis longtemps un garage dont une partie empiète sur le domaine public communal. Il souhaite se porter acquéreur de cette parcelle.

Après discussion, cette demande est refusée par 14 voix contre.

Commission affaires sociales

- Voyage ANCV 16-23 septembre 2017 à Anglet
- Opération Siel Bleu : reprise le 22 mars 2017 pour 12 semaines



Intégration d'une élue (Mme Françoise Courgey) à la commission Affaires Sociales et Jeunesse et Sports. *Adopté à l'unanimité*

Commission Administration Finances

Marché "construction du plateau sportif":

Le trésorier demande à solder le cpte 40471 créditeur de 559,41 € correspondant à la retenue de garantie déduite sur le 1^{er} acompte versé à l'entreprise Dougnier dans le cadre du marché pour la construction du plateau sportif, lot 7, menuiseries extérieures.

Cette entreprise ayant fait l'objet en 2012 d'un redressement judiciaire, la commune a décidé la résiliation du marché. En 2014, elle a constaté en perte pour créance irrécouvrable la somme de 100 315,60 €. Il est donc proposé au Conseil Municipal de ne pas rembourser la retenue de garantie à l'entreprise Dougnier et d'émettre un titre pour la régularisation. Adopté à l'unanimité.

Questions et informations diverses

<u>Spectacle "Succès Fous"</u>: M. le Maire rappelle qu'il faut renforcer la communication et demande la contribution des élus pour la distribution de flyers.

Recettes d'investissement: M. le Maire confirme l'accord oral d'une aide de 160 000 € qui sera versée dans le cadre du Programme d'Accompagnement de Projet (PAP) pour la création du poste électrique. Cette somme sera affectée à l'opération réhabilitation de l'ancien gymnase.

Dates à retenir :

17 février 2017 :

Rencontre élus / nouvelle trésorière (Mme Jeannin),

15 mars 2017 :

Réunion membres du CM préparation budget Dates des prochains CM à fixer.

<u>Rappel</u>: le texte intégral des CR de Conseils Municipaux est consultable sur le site <u>www.saone.fr</u> ou sur place à la Mairie - 26 rue de la Mairie

Les comptes rendus des deux derniers Conseils Municipaux étant entièrement consacrés aux questions de budget de la commune, ils ne sont pas encore publiés. Ils seront évoqués lors de la réunion citoyenne du 11 mai 2017, 19h30, à l'Espace du Marais. Les choix budgétaires, notamment les investissements prévus, seront présentés. Nous comptons sur votre présence.

ASSOCIATIONS

Bénévolat

<u>Le saviez-vous ?</u> On savait déjà que les bénévoles pouvaient faire reconnaître leurs compétences s'ils avaient au moins 3 ans d'activité bénévole.

À présent, avec le Compte d'Engagement Citoyen, (CEC), s'ils totalisent 200 heures de bénévolat dont au moins 100 dans la même année, ils pourront avoir accès à une formation financée par l'État comme pour le Service Civique ou le volontariat dans les armées.

Pour cela, deux conditions:

- Siéger au Conseil d'Administration
- Participer à l'encadrement des bénévoles

C'est l'effet du décret du 28/12/2016, définissant les conditions de mise en œuvre de ce Compte et notamment le recensement de toutes les activités bénévoles ou volontaires dans la reconnaissance des compétences acquises à travers ces activités.

Certes, ce n'est pas l'avancée que l'on peut attendre pour engager plus de bénévoles dans une action tellement utile à la société, ...on manque cruellement de mobilisation, mais c'est un début !



Comment recycler utilement vos bouchons en plastique?

La démarche des *Bouchons d'Amour* a pour objectif l'acquisition de matériel pour personnes handicapées (fauteuils roulants...), opérations humanitaires ponctuelles ou participation financière aux aménagements liés au handicap.

Sont collectés : les bouchons en plastique alimentaires (boissons, pâte à tartiner, café soluble etc...), ménagers (produits d'entretien), cosmétiques et d'hygiène (shampooing, crème douche etc...).

Les bouchons seront conditionnés propres en sac et non jetés en vrac dans le bac.

À Saône, le point de collecte est situé :

4 bis route de Gennes

devant le domicile d'Agnès Duffait, responsable du secteur pour l'association *Les Bouchons d'Amour*.

Vous pouvez aussi déposer dans le bac les bouchons en liège qui serviront pour une autre association humanitaire.

Ces bouchons seront triés et ensuite acheminés par camions en Belgique où ils seront reconditionnés en palettes plastiques.

Quelques chiffres:

Pour 1 tonne de bouchons, l'association perçoit 235 €. Chaque année, 22 tonnes de bouchons sont collectés.

Jean-Marie Bigard, parrain de l'association et tous les bénéficiaires vous remercient.

BOURSE AUX VÊTEMENTS

des vendredi 10 et samedi 11 mars

Cette année encore la bourse aux vêtements, Torganisée par l'association *Les Loustiques du*

Marais a rencontré un beau succès avec une forte affluence. On peut compter près de 7000 articles, plus de 200 déposants, et environ 400 visiteurs.

De quoi combler petits et grands à prix mini.

Les exposants qui le souhaitaient ont pu offrir leurs invendus au profit d'associations telles que *Les Restos du Cœur*. Un beau geste solidaire pour finir le week-end en beauté.

Les bénéfices récoltés sont investis dans des malles pédagogiques qui sont mises à disposition des périscolaires du plateau de Besançon-Sud afin d'aider à l'animation des TAP (Temps d'Activité Périscolaire).

Un grand merci aux 60 bénévoles, qui œuvrent pour que la bourse soit toujours une réussite.

À retenir : la bourse aux jouets 2017 se déroulera les 17 et 18 novembre.

DON DU SANG du lundi 13 mars

.Mercí!

Un grand merci pour votre participation à la collecte de lundi! Nous avons recu 110 personnes dont 11 nouveaux donneurs... une belle progression par rapport au dernier don!

Nous vous attendons encore plus nombreux le 29 mai.

"Syrph-the-net" ou la vie du marais de Saône



Si l'on vous dit *syrphes* ou *Syrphidae*, vous pensez à quoi ? Bingo, vous avez gagné.

Il s'agit bien de mouches parfois mimétiques des abeilles qui comptent environ 530 espèces en France. Voici la preuve en images avec la *Chrysotoxum bicinctum* et la *Meliscaeva cinctella*.



L'œil perspicace saura détecter les installations actuellement mises en place dans les sous-bois par le syndicat du marais en vue d'opérer la

capture de milliers d'insectes qu'il faudra identifier et inventorier. Ces prélèvements ne nuisent en rien à l'intégrité de la biodiversité.

La méthode **Syrph-the-net** repose donc sur la comparaison entre la présence des espèces observées dans le milieu naturel avec une liste d'espèces théoriquement présentes selon le milieu (prédites) lorsqu'il n'est pas perturbé. Le pourcentage d'espèces "au rendez-vous" sur les espèces prédites permet de chiffrer l'intégrité écologique de l'habitat.

Voici le «piège» mis en place pour cette opération qui prendra fin à la mi-septembre 2017.



Le Syndicat mixte du Marais de Saône a décidé de confier cette étude à l'Association des amis de la réserve naturelle du lac de Remoray qui pratique la méthode « Syrph-the-net » depuis 2009.

Remerciements à **Alexandre Benoit-Gonin,** chargé de mission au Syndicat du Marais (et qui assure le crédit photo de cet article). Il répondra à toute question 03.81.55.48.75 ou par mail (HYPERLINK a.benoit-gonin@maraisdesaone.fr).



SAÔNORITÉS

SAÔNORITÉS 2017

Après avoir brillamment surmonté les difficultés liées aux caprices de la météo de l'édition précédente, le festival revient cette année encore, grandi par l'idée que les aléas climatiques ne pourront pas arrêter cette belle dynamique.

Car vous étiez nombreux en 2016 à profiter des concerts proposés, confor-

tablement abrités dans cette belle salle du Marais qui a vibré comme rarement.

Alors c'est avec cette assurance que la fête sera belle quoiqu'il en soit, que les membres du comité d'organisation de Saônorités (Amicale), vous propose cette 6ème édition le 10 juin prochain à partir de 18h00.

Même formule, même philosophie : 8 concerts gratuits (Folk, pop-rock, rap jazz, électro) d'artistes venant dorénavant de tout l'hexagone, une centaine d'élèves de l'École de Musique du Plateau, des prix plancher, du sérieux, du professionnalisme et de la responsabilité (écoresponsabilité, fouille obligatoire à l'entrée, secouristes sur site).

Saônorités est une manifestation totalement organisée par des bénévoles qui ont le désir de mettre en lumière notre beau village. Si vous souhaitez l'illuminer aussi et vous impliquer dans ce beau projet, nous vous invitons à nous rejoindre et partager ce beau moment de convivialité.

Envoyez votre proposition de bénévolat à festival.saonorites@yahoo.fr

Toutes les infos de l'événement sur www.saonorites.com Rendez-vous le 10 juin prochain à l'Espace du Marais.



Samedi 5 mai et samedi 2 juin 10h00-12h00 Mairie de Saône PERMANENCES INTERMED

Pour la 6^{ème} année consécutive, Intermed vous propose de fêter le Printemps avec un service de saison : Le **Forfait Coup de Propre** sur la Maison et le Jardin.

Du 1^{er} mars au 30 juin, sur simple appel téléphonique, Intermed intervient à votre domicile pour réaliser un grand ménage et nettoyage de la cave au grenier en passant par le jardin et la terrasse.

Cette année, pour toute nouvelle commande de 4 heures durant l'opération, vous recevrez en cadeau un parapluie aux couleurs printanières!

Les personnes qui souhaitent être reçues à la permanence en Mairie peuvent prendre rendez-vous par téléphone au 03 81 81 54 79



SAVEURS et PASSIONS

Les samedi 25 et dimanche 26 mars, la 13^{ème} édition du salon "Saveurs et Passions", organisée par la municipalité en liaison avec le Comité

de jumelage, a tenu toutes ses promesses.

Plus de cinquante exposants ont répondu favorablement à l'invitation des organisateurs. Ils se sont installés harmonieusement sur leurs stands, plus aérés, facilitant ainsi leur mobilité et la circulation des visiteurs.

Les passionnés, venus de tous horizons, ont fait découvrir leur savoir-faire pendant ces deux journées : bijoux, peintures, tricots, marqueterie, compositions florales. Toutes les matières, papier, carton, tissu, laine, perles, bois, verre, métal et bien d'autres sont mis en valeur par leurs concepteurs.

Au fil de la visite, on pouvait découvrir les magnifiques aquarelles de Michel Maufrais, accrochées aux cimaises ou les tableaux de Simone Canon, savourer des produits du terroir franc-comtois et mesurer les talents d'artistes passionnés, tel est le but de ce salon. Les visiteurs ont pu discuter avec les exposants, dont plusieurs "nouveaux": compositions florales, charcuterie, rhum arrangé, épices de Madagascar... entre autres, mais aussi, ils ont eu l'occasion de trouver de nombreuses idées de cadeaux.

L'Association des chasseurs de Saône, s'est largement impliquée pour présenter un stand où l'on pouvait déguster des terrines et saucissons de gibier, ou, admirer leur exposition, sensibilisant petits et grands à leur passion pour la nature.

La littérature comtoise était représentée par plusieurs auteurs. Ils ont pu échanger avec un public curieux sur leurs écrits. Pierre-Jean Laforet a sorti un livre particulier sur la guerre en Afghanistan. Dans ce livre, il retrace, à partir de témoignages authentiques, les missions de combat menées par les hommes du 13^e Régiment du Génie du Valdahon, dans la province de Kapisa.

Ces journées permettent aussi aux exposants ou visiteurs de déguster et d'apprécier les repas savoureux, cuisinés avec soin par les membres du Comité de jumelage.

La clef du succès: un rendez-vous festif, créatif et participatif qui touche un public large et varié. Rendez-vous est donné en mars 2018 pour une nouvelle édition et découvrir de nouveaux talents.





INSCRIPTION À L'ÉCOLE MATERNELLE DE SAÔNE POUR L'ANNÉE 2017-2018

L'inscription à l'école maternelle de Saône des enfants nés en 2014 aura lieu à la Mairie Mardi 2 mai 2017 9h00-11h45 15h00-16h45 Mercredi 3 mai 2017 9h00-11h45 Fermé Jeudi 4 mai 2017 9h00-11h45 15h00-16h45 Vendredi 5 mai 2017 9h15-11h45 15h00-16h45 Mardi 9 mai 2017 9h00-11h45 Fermé

En fonction des places disponibles, des enfants nés en début d'année 2015 pourront être inscrits.

Merci de vous munir des documents (originaux et photocopies) suivants :

- Livret de famille (pages parents + pages enfants)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, quittance de loyer, bail...)
- Tout document justifiant un éventuel changement de situation familiale ayant une incidence sur la garde de l'enfant ou l'autorité parentale (ex: ordonnance du juge en cas de séparation
- Document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique.

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE



CARTES D'IDENTITÉ - PASSEPORTS

La délivrance des passeports et cartes d'identité s'appuie désormais sur la dématérialisation des d'enregistrement et de transmission des dossiers et la téléprocédure au moyen d'un DR (dispositif de recueil de

À ce jour, 25 communes du Doubs sont équipées d'un DR: Audincourt, Baume les Dames, Besançon, École Valentin, Etupes, Grand Charmont, Hérimoncourt, Levier, Le Russey, l'Isle sur le Doubs, Maîche, Marchaux, Montbéliard, Morteau, Mouthe, Ornans, Pont de Roide, Roulans, Pontarlier, Quingey, Saint-Vit, Sancey-le-Grand, Saône, Valentigney et Vercel.

Les autres communes du Doubs ne disposant pas d'un DR pourront toutefois accompagner les usagers dans leurs démarches de "pré-demande" en ligne des CNI mais ne pourront plus accepter de demandes "papier".

Pour la commune de Saône, l'enregistrement des demandes se fait uniquement sur rendez-vous:

- du lundi au jeudi à 8H30
- lundi, mercredi, jeudi vendredi de 13h30 à 14h30.

Voici les éléments du processus :

Chaque secrétariat de commune se doit d'avoir le document Cerfa 12100*02 CNI/passeport, mis à disposition par la Préfecture, document qui doit être remis au demandeur, accompagné de la liste des pièces à fournir

- 1. Chaque secrétariat doit remettre la liste des mairies
- 2. Quand toutes les pièces sont réunies et le Cerfa complété, le demandeur prend rendez-vous dans la commune de son choix (qui n'est pas forcément Saône!!).
- 3. Il faut compter ½ h pour effectuer la demande.
- 4. Compter 3 semaines pour le retour du document.
- 5. Remise du document sans rendez-vous, contre remise de l'ancienne CNI.

Comme vous pouvez le voir, le processus est simple sous réserve que chacun(e) s'y conforme.

Vous comprendrez aisément l'importance de la nécessité de prendre rendez-vous, et d'avoir des documents remplis.

(pour la petite histoire, notre agenda dans ce domaine est plein jusqu'à début juillet).

Merci de votre coopération pour la réussite de ce nouvel outil et pour la satisfaction de chacun(e)

EMPLOI D'ÉTÉ DES JEUNES : REGRETS ÉTERNELS ?

Il n'y aura hélas, pas d'emplois d'été jeunes sur la commune cette année ; et pourtant, cet emploi convenait bien aux jeunes et à la commune. Il était une occasion pour ces ados de faire une petite expérience professionnelle d'une semaine encadrée par les employés municipaux, de rendre service à la collectivité, d'être utiles et de se sentir utiles, et au final, de bénéficier d'un chèque cadeau récompensant cet investissement.

Il aura fallu que l'URSAAF (recouvrant les cotisations sociales) inflige un redressement à la commune car pour tout emploi, l'employeur doit payer des cotisations sociales, ce qui n'était pas le cas. Ainsi, la commune ne pourrait embaucher que des personnes majeures, ce qui engendrerait des charges supplémentaires, financières et de travail (déclarations, fiches de paie, règlements...)

La citoyenne que je suis s'interroge: S'agit-il d'un emploi, véritable ou plutôt d'une activité de type social, éducative??? Dans ce cas, l'accompagnement ne mérite-t-il pas aussi une compensation?

Bon, ne donnons pas dans les usines à gaz, mais franchement l'application de cette mesure mérite, de mon point de vue, une adaptation à une situation d'utilité publique très positive. Il est temps d'y songer pour les années qui viennent. Luc Bandelier - Monique Billamboz

LES ÉVÉNEMENTS À SAÔNE EN MAI

Mercredi 3 mai - 13h30-18h30 MERCREDIS LOISIRS À L'OUTO Jeux extérieurs



Samedi 6 mai - 9h00-12h00

MARAIS DE SAÔNE : Visite guidée Une héronnière dans le marais

Visite dans le secteur de l'étang des Alaines



Samedi 6 mai - Matin Centre de Saône Marché aux Fleurs

Organisé par l'association Trait d'Union Site: http:traitdunionsaone.wix.com



Samedi 6 mai **Gymnase du Marais HANDBALL**

14h00: Garçons - de 15 ans / Palente



Dimanche 7 mai Gymnase de Mamirolle HANDBALL

14h00 : Garçons, séniors / Val de Loue 16h00: Filles, séniors / Flavigny



Dimanche 7 mai ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE : 2 TOUR

Bureau de vote n°1 : École - 26 rue de la Mairie Bureau de vote n°2 : Centre Culturel de la Messarde

Horaires de vote : de 8h00 à 19h00

Pour voter, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales du bureau de vote où vous devrez présenter :

- Votre carte d'identité (obligatoire)
- Votre carte électorale (facultative, mais recommandée)



APPEL À ASSESSEURS

Les élections présidentielle et législatives approchent.

our la terrue du scrutin ainsi que pour le dépouillement,

LA MAIRIE RECHERCHE DES ASSESSEURS.

Si vous êtes intéressé-e, veuillez vous faire connaître au secrétariat de la mairie en précisant vos disponibilités horaires et vos coordonnées.

Présidentielle : 2^{ème} tour : 7 mai 2017,

de 8h00 à 19h00. Le dépouillement suivra.

1^{er} tour : 11 juin - 2^{ème} tour : 18 juin 2017, de 8h00 à 18h00. Le dépouillement suivra. Législatives :

Merci de votre collaboration future.



Dimanche 7 mai

RANDONNÉE PÉDESTRE:

A.M.I.C.A.L.E. DERRIÈRE LE MONT - 16 km, 6 h, 560 m.

Parking de l'Outo, RDV 8h15, dép. 8h30.

Covoiturage, repas tiré du sac. Report ou annulation en cas de météo défavorable. Carte de l'Amicale obligatoire + cotisation annuelle : 5 € / personne.

Contacts: Annie Praom: 06 04 02 48 38 / 03 81 55 80 27

Yolande Starck: 07 77 93 36 56 / 03 81 55 73 40



Lundi 8 mai - 20h00-23 h00 Centre Culturel de la Messarde TAROT

Organisé par l'association Trait d'Union Accès libre - Ouvert à tous - Apporter son jeu



Jeudi 11 mai - 19h30

Espace du Marais RÉUNION CITOYENNE

Réunion d'informations après le vote du budget afin de renseigner les Saônoi-se-s sur les réalisations prévues pour 2017 : sécurité, rythmes scolaires, transferts de compétences, ... vision horizon 2020.



Samedi 13 et dimanche 14 mai

Aérodrome Besançon - La Vèze **JOURNÉES PORTES OUVERTES**

Animations de 10h00 à 19h00



Samedi 13 mai : HANDBALL

Gymnase du Marais

13h30: Filles (a) - de 11 ans / Bavans **15h00**: Filles - de 13 ans / Gray

16h30 : Garçons - de 13 ans / Danjoutin

18h00: Filles - de 18 ans / ASCAP (Pays de Montbéliard)

Gymnase de Mamirolle

15h30: Filles (b) - de 15 ans / Morteau **17h00**: Filles - de 15 ans / Marnay 19h00: Filles (c) séniors / Jura Sud 21h00: Filles (b) séniors / Dole-Chaussin



<u>Lundi 15 mai</u> - 14h00-17h00 Centre Culturel de la Messarde **APRÈS-MIDIJEUX**

Scrabble - Rami - Belote - Rummy - Triominos Organisé par l'association Trait d'Union Accès libre - Ouvert à tous - Apporter ses jeux



Mardi 16 mai - 20 h 30 Salle Guinemand

CONFÉRENCE: La sécurité sur Internet: et si on en parlait en famille?

Animée par Marie-Jo Gacek, conseillère conjugale et familiale Entrée : 2 €



<u>Jeudi 18 mai</u> - 14h00 Centre Culturel de la Messarde ATELIER D'ART FLORAL

Organisé par l'association Trait d'Union

Participation: 15 €/pers. (limité à 12 personnes)

Rens. et inscription: 03 81 53 60 31



Samedi 20 mai

Gymnase du Marais HANDBALL

17h00 : Garçons - de 15 ans / Saint Vit 19h00 : Filles (b) séniors / Luxeuil

21h00: Filles (a) séniors / Strasbourg (National 3)



Dimanche 21 mai 🧯 Gymnase du Marais

A HANDBALL

10h00 : Plateau - de 9 ans / ESBF et Vercel



Samedi 20 mai en soirée Dimanche 21 mai après-midi A.M.I.C.A.L.E. Salle Guinemand

THÉÂTRE

Ces deux représentations seront assurées par les enfants et adolescents de cet atelier (de 7 ans à 14 ans), qui joueront une version moderne de "Cendrillon", sous la direction de Corinne Guillemin, l'animatrice de cet atelier. Entrée : 5 € pour les adultes / gratuit pour les enfants.

Un petit buffet de gâteaux et boissons sera assuré à l'issue de la représentation.

Pour toute information, s'adresser au responsable de l'atelier: Christophe Milan (06 49 95 78 31), ou consulter le site de l'AMICALE : www.amicaledesaone.fr



Lundi 22 mai - 20h00-23 h00 Centre Culturel de la Messarde TAROT

Organisé par l'association Trait d'Union Accès libre - Ouvert à tous - Apporter son jeu



Samedi 27 mai - 11h00-18h00 FÊTE DU MARAIS - PORTES OUVERTES

Stand, animations et visites commentées

Animation Syndicat Mixte, France Nature Environnement Doubs, Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs, LPO...



Gymnase HANDBALL Samedi 27 mai **Gymnase du Marais**

13ĥ30 : Garçons (b) - de 11 ans / Palente et Pontarlier **15h45**: Garçons (a) - de 11 ans / Franois et Danjoutin

19h00 : Filles (c) séniors / Saint Vit



Lundi 29 mai - 14h00-17h00 Centre Culturel de la Messarde **APRÈS-MIDIJEUX**

Scrabble - Rami - Belote - Rummy - Triominos Organisé par l'association Trait d'Union Accès libre - Ouvert à tous - Apporter ses jeux



Tous les mercredis - 10h00-11h00 **Salle Guinemand GYM SENIORS**

SIEL BLEU: activité pour les muscles et les articulations, l'aide à l'équilibre et au relèvement après les chutes.

Durée de la session 12 semaines.

Début le 22 mars dernier.

LES ÉVÉNEMENTS À SAÔNE EN JUIN



<u>Dimanche 4 juin</u> RANDONNÉE PÉDESTRE:

DENT DE VAULION DEPUIS VALLORBE

15 km, 6h00, 750 m.

RDV 8h15 Parking de l'Outo, départ 8h30.

Covoiturage, repas tiré du sac. Report ou annulation en cas de météo défavorable.

Carte de l'Amicale obligatoire + cotisation annuelle : 5 € / personne.

Contacts: Annie Praom: 06 04 02 48 38 / 03 81 55 80 27 Yolande Starck: 07 77 93 36 56 / 03 81 55 73 40



Lundi 5 juin - 20h00-23h00 Centre Culturel de la Messarde TAROT

Organisé par l'association Trait d'Union Accès libre - Ouvert à tous - **Apporter son jeu**



<u>Samedi 10 juin</u> - dès 18h00 Espace du Marais SAÔNORITÉS



<u>Dimanche 11 juin</u> - 8h00-18h00 <u>ÉLECTIONS LÉGISLATIVES</u> : 1^{ER} TOUR

Bureau de vote n°1 : École - 26 rue de la Mairie Bureau de vote n°2 : Centre Culturel de la Messarde



Lundi 12 juin - 14h00-17h00
Centre Culturel de la Messarde
APRÈS-MIDI JEUX

Scrabble - Rami - Belote - Rummy - Triominos Organisé par l'association Trait d'Union Accès libre - Ouvert à tous - **Apporter ses jeux**



Samedi 17 juin - 9h00-12h30

MARAIS DE SAÔNE: Visite guidée

La diversité de la faune et de la flore du marais.



<u>Dimanche 18 juin</u> - 8h00-18h00 <u>ÉLECTIONS LÉGISLATIVES : 2 EME TOUR</u>

Bureau de vote n°1 : École - 26 rue de la Mairie Bureau de vote n°2 : Centre Culturel de la Messarde



Lundi 19 juin - 20h00-23h00 Centre Culturel de la Messarde TAROT

Organisé par l'association Trait d'Union Accès libre - Ouvert à tous - **Apporter son jeu**

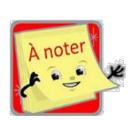


Lundi 26 juin - 14h00-17h00 Centre Culturel de la Messarde APRÈS-MIDI JEUX

Scrabble - Rami - Belote - Rummy - Triominos Organisé par l'association Trait d'Union Accès libre - Ouvert à tous - **Apporter ses jeux**

Vous avez sans doute remarqué la brièveté de ce planning de juin : elle est due au fait que nous ne pouvions pas publier les annonces qui nous sont parvenues après le 10 avril, comme indiqué dans nos "règles de fonctionnement" (voir p. 2). Merci aux annonceurs de respecter les délais qui

Merci aux annonceurs de respecter les délais qu nous sont imposés.





HORAIRES D'ÉTÉ

Lundi → **vendredi** : 08h30-12h20 et 13h30-**16h50**

Samedi: 08h30-12h20 et 13h30-17h50



FERMETURE DU TUNNEL DE LA CITADELLE

Jeudi 11 mai Jeudi 22 juin

Mairie de SAÔNE

 tél.
 03 81 55 71 31

 fax
 03 81 55 89 58

 email
 contact@saone.fr

 site internet
 www.saone.fr

f

Commune de Saône

SAÔNE Actu

Directeur de publication : Yoran Delarue
Responsable de rédaction : Luc Bandelier
Équipe de rédaction : Monique Billamboz

Anne Chrétien Alain Josselin Jérôme

Tef

Crédit photos : Foto Grafia